

## CHELLES

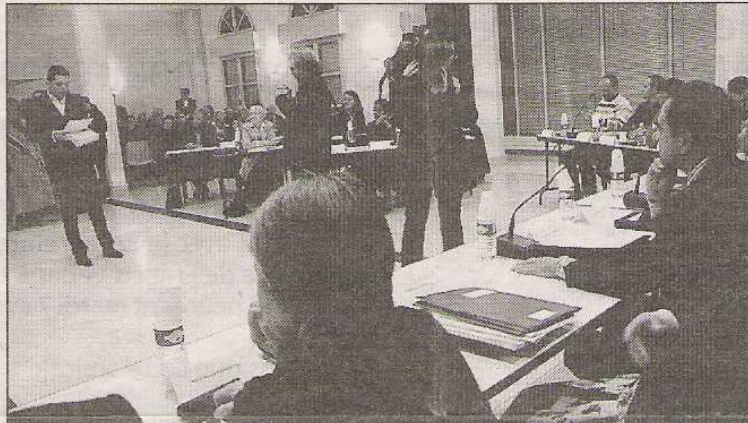
Projet d'école musulmane à Chelles

## Le FN perturbe le conseil

Plusieurs élus régionaux du Front national ont réclamé à Jean-Paul Planchou des explications sur le projet d'implantation d'une école privée musulmane, qui fait actuellement couler beaucoup d'encre. Sans succès.

Une délégation composée de conseillers régionaux FN et de leur présidente Marie-Christine Arnautu, soutenue par une cinquantaine de sympathisants, s'est invitée à la séance du conseil municipal du 27 mars pour réclamer au maire des précisions sur la vente d'un terrain au profit d'une future école musulmane. Julien Sanchez, candidat FN aux législatives 2007 sur la circonscription et organisateur de la manifestation, espérait sans doute repartir avec des réponses. Le parti nationaliste n'ayant pas droit à la parole car il ne dispose pas de siège au sein de l'assemblée et le point n'étant pas à l'ordre du jour, l'affaire paraissait mal engagée.

Sans surprise, le maire de Chelles Jean-Paul Planchou a donc opposé à la délégation du FN une fin de non-recevoir avant même le début de la séance. Le président du groupe PS au Conseil régional s'est contenté d'indiquer aux manifestants le chemin de la sortie, afin de ne pas perturber le déroulement du conseil municipal. L'attroupement a donc quitté les lieux aux cris de « Planchou trahison, non à l'islamisation », avant d'entonner la Marseillaise aux abords de la mairie. Les raisons de la contestation du Front national au projet d'école sont multiples. Le refus du communautarisme est l'argument invoqué instantanément par Marie-Christine Arnautu : « L'argent du contribuable ne doit



Julien Sanchez s'est adressé à Jean-Paul Planchou avant le début de la séance, bien qu'il n'en ait pas le droit

pas être utilisé à des fins religieuses et communautaires. C'est aujourd'hui une tendance qui investit jusque le monde associatif, où toujours plus de subventions sont accordées à des associations chinoises, israéliennes ou vietnamiennes, ou que sais-je. Notre groupe, résolument républicain et laïc, s'oppose systématiquement à cette surenchère communautariste. Nous agissons dans l'intérêt national mais aussi dans celui de la communauté musulmane, qui doit être intégrée et non dissociée de la société française. »

## Opposition de principe

Jean-Michel Dubois, conseiller régional et tête de liste FN aux prochaines élections européennes en Ile-de-France, critique lui le parfum d'incertitude planant autour du projet et fait valoir le principe de précaution : « Tant qu'aucune garantie ne nous aura été

donnée sur la nature des financements, nous ne laisserons pas faire. Acheter un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> suppose la construction d'un équipement d'envergure, et par conséquent représentant un certain coût. D'où vient l'argent ? De même, nous ne savons rien sur la nature de l'enseignement qui y sera fourni. L'Éducation nationale n'a apporté aucun agrément. Il est toujours préférable de prévenir une maladie que de la guérir, c'est pourquoi nous manifestons aujourd'hui notre opposition de principe. » Julien Sanchez réprovoque quant à lui le fait de céder un terrain public à une organisation religieuse : « L'an dernier, la municipalité avait déjà bradé un terrain à 65 000 euros pour permettre à cette association de construire son centre culturel. Il est anormal qu'une collectivité brade des terrains publics de cette manière. Les communautés catholiques et juives ne bénéficient d'aucu-

nes facilités particulières pour construire leurs écoles. Il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même pour la communauté musulmane. Un grand cinéma, un refuge pour animaux pourraient être construits à la place de cette école. » À l'occasion d'un tchat avec ses administrés, Jean-Paul Planchou a récemment précisé les possibilités offertes à l'association en matière d'installation : « La loi autorise la cession d'un terrain public à une association, d'autant qu'il s'agit, dans le cas présent, d'un équipement à but de service public. Dans un premier temps, j'ai orienté mes interlocuteurs vers une emprise privée. J'ai été récemment informé que le contact n'avait pu être pris avec le propriétaire. Voilà où nous en sommes. » Pour rappel, c'est fin février que les responsables de la mosquée ont fait connaître leur souhait d'ouvrir à Chelles une école privée musulmane. Dans leur esprit, celle-ci, si elle voit le jour, dispensera des cours optionnels d'éducation coranique en complément d'un programme agréé par l'Éducation nationale. Selon ses initiateurs, ce projet est fortement désiré par la communauté musulmane du secteur. Mais de leur propre aveu, il reste conditionné à l'obtention de dons, d'un contrat d'association avec l'État et surtout d'un terrain à bâtir.

Ludovic Francisco